

Décision

Générale

colonial

Décision n° 33-393-1929 affectations

n° 33-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

TEXTE INTÉGRAL

M. Gnanadicom (Etienne), commis, après 18 mois, du cadre local des P. T. T. qui réunit les conditions exigées par l'article de l'arrêté du 26 avril 1928 susvisé, passe automatiquement, à compter du 1er janvier 1928, à l'échelon de commis après 3 ans à la solde de 12.000 francs.